



Informations de base	
2013/2830(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la situation des droits de l'homme à Bahreïn Subject 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général 6.10.09 Situation des droits de l'homme dans le monde Zone géographique Bahreïn	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
12/09/2013	Décision du Parlement	T7-0390/2013	Résumé
12/09/2013	Résultat du vote au parlement		
12/09/2013	Débat en plénière		
12/09/2013	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2013/2830(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B7-0410/2013	10/09/2013	
Proposition de résolution		B7-0416/2013	10/09/2013	
Proposition de résolution		B7-0418/2013	10/09/2013	
Proposition de résolution		B7-0419/2013	10/09/2013	
Proposition de résolution		B7-0421/2013	10/09/2013	
Proposition de résolution		B7-0422/2013	10/09/2013	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0390/2013	12/09/2013	Résumé

Résolution sur la situation des droits de l'homme à Bahreïn

2013/2830(RSP) - 12/09/2013 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 39 voix pour, aucune voix contre et 7 abstentions, une résolution sur la situation des droits de l'homme à Bahreïn.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE et Verts/ALE.

Le Parlement invite les autorités bahreïniennes à respecter **les droits de l'homme et les libertés fondamentales** et demande la levée de l'interdiction du droit de manifester pacifiquement et de se réunir librement dans la capitale, Manama. Il rappelle à cet égard que, le 1^{er} août 2013, à l'approche d'une manifestation pacifique prévue dans la capitale, le 14 août 2013, le roi de Bahreïn a ordonné l'application de recommandations adoptées par le parlement, prévoyant l'interdiction de tous les sit-in, rassemblements et manifestations dans la capitale, de nouvelles restrictions des activités sur les médias sociaux, un allongement de la durée de détention et le retrait de la nationalité à toute personne jugée coupable d'un acte de terrorisme ou d'incitation au terrorisme.

Tout en reconnaissant les efforts consentis dans le pays en matière de droits de l'homme, les députés invitent le gouvernement de Bahreïn à mettre en œuvre pleinement et rapidement **les recommandations de la commission d'enquête indépendante de Bahreïn** (CEIB) et recommandent que la 24^e session du conseil des droits de l'homme des Nations unies mette en place un mécanisme destiné à suivre la mise en œuvre des recommandations de la CEIB et le déblocage général de la situation des droits de l'homme à Bahreïn.

Les députés regrettent par ailleurs **le manque de vigueur de la réaction de l'Union européenne** face à la situation actuelle à Bahreïn et invitent la VP /HR à condamner les violations actuelles des droits de l'homme et des libertés fondamentales et à imposer des mesures restrictives (interdictions de visa et gels d'actifs) ciblées à l'encontre des personnes responsables des violations des droits de l'homme.

Ils appellent Mme Ashton et les États membres à collaborer afin de :

- élaborer une stratégie claire qui permettra à l'Union de faire activement pression, tant au niveau public que privé, **pour la libération des prisonniers d'opinion** ;
- garantir **l'adoption, par le Conseil «Affaires étrangères», de conclusions sur la situation des droits de l'homme à Bahreïn** réclamant expressément la libération immédiate et inconditionnelle de ces prisonniers.

Le Parlement regrette par ailleurs que la visite du **rapporteur spécial sur la torture** ait été reportée, une nouvelle fois, et demande aux autorités bahreïniennes de faciliter le déplacement des rapporteurs spéciaux sur la liberté d'association et de réunion et sur la situation des militants des droits de l'homme.

De manière générale, le Bahreïn est appelée à mettre immédiatement fin à tous les actes de répression et à :

- prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir le respect du droit, ainsi que l'indépendance et l'impartialité de la justice,
- veiller à ce que la justice s'exerce en conformité totale avec les normes internationales en matière de droits de l'homme ;
- garantir des **enquêtes indépendantes faisant la lumière sur l'ensemble des allégations de torture** et d'autres mauvais traitements ;
- respecter les droits des mineurs et s'abstenir de les détenir dans des centres pour adultes et à les traiter en conformité avec la convention relative aux droits de l'enfant.

Le Parlement salue enfin la décision prise par la Ligue arabe d'installer une Cour arabe des droits de l'homme à Manama et espère que celle-ci jouera un rôle de catalyseur en matière de droits de l'homme dans la région.